



Formation Ecologie Industrielle Territoriale : La réglementation des déchets

Formation à destination des animateurs EIT pour parfaire leurs connaissances dans le domaine de la gestion et la réglementation des déchets

Code module : ECONOM05

Objectifs de formation

- **Découvrir** le Plan Régional de Prévention et de Gestion de Déchets (PRPGD) de la Région Grand Est ;
- **Bénéficier** des connaissances et principes de base de la réglementation nationale sur les déchets ;
- **Appliquer** la réglementation à des cas pratiques d'échange ou de mutualisation de ressources inter-entreprises sur son territoire.

Durée

10h

Public

Animateurs EIT

Pré requis

Pas de pré-requis

Tarif

Gratuit

Programme

JOUR 1 :

Séquence 1 : Découverte et échanges autour du PRPGD - Etat de lieux en Grand Est - Les objectifs et actions prévues spécifiquement pour les DAE - Présentation du PRAEC

Séquence 2 : Focus sur le cas de l'amiante - Etat des lieux, objectifs et préconisation (EP) - Rappels règlementaires (RS)

Séquence 3 : Définition de la notion de déchets - Définition et responsabilités - Catégories de déchets et conséquences réglementaires

Séquence 4 : Enjeux de traçabilité et de classifications des déchets - Obligations en matière de traçabilité de la caractérisation au traitement final - Responsabilité en matière de tri à la source

Séquence 5 : Approfondissement des notions de massification, transfert et transport de déchet et réglementation ICPE - Les ICPE de tri, transit et regroupement de déchets

Séquence 6 : les déchets dangereux et leurs spécificités - Caractérisation des critères de danger et conséquences réglementaires

Séquence 7 : Cas pratiques

JOUR 2 :

Séquence 8 : Les obligations réglementaires des entreprises en lien la Feuille de route EC et la Loi anti-gaspillage - Les nouveautés de la loi AGECE : traçabilité et valorisation au coeur des débats - Le Tri à la source et filières REP, un élargissement des matières et objets concernés

Séquence 9 : Conditions d'échange, de réemploi et réutilisation de ressources par des tiers et contractualisation en lien avec mutualisation d'équipement

Séquence 10 : Modalités de sorties implicites du statut de déchet - Point sur la réglementation en vigueur

Modalités pédagogiques

-

Modalité d'évaluation

Evaluation à chaud

Equipe pédagogique

- Pierre-Antoine DEETJEN, Juriste et responsable du Département droit de l'environnement pour la région Grand Est chez Fidal

- Estelle PAILHES, Chargée de projet Économie circulaire à la Région Grand Est ;

- Rémi SUAIRE, Référent déchets et économie circulaire à la DREAL Grand Est

Prochaine(s) session(s)

Il n'y a pas de sessions programmées à ce jour